



Montauban

infos

N° 13 Juillet à Septembre 2020

Journal d'informations municipales



Le mot du Maire

Je pensais, en tous cas j'espérais que lorsque j'aurais à écrire ces quelques lignes, la pandémie serait derrière nous. Il n'en est, malheureusement rien.

Non seulement la COVID-19 est toujours présente et bouleverse nos vies, nos habitudes, notre économie, mais elle semble progresser, contraignant les autorités à instaurer dans certaines métropoles un couvre-feu.

Sans polémiquer sur la gestion de cette crise totalement inédite à l'échelle mondiale, en faisons-nous trop? n'en a-t-on pas fait assez? je ne suis pas qualifié pour apporter des réponses, je constate juste que d'autres maladies bien plus mortelles, ne suscitent pas la une quasi permanente depuis plusieurs mois de la plupart des médias quels qu'ils soient.

Mon rôle d' élu est de vous demander de prendre toutes les précautions nécessaires et de respecter les recommandations et obligations édictées par les autorités, même si, tout comme vous je pense, je ne comprends pas toujours leur logique.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur le sujet, mais ne pas en parler n'était pas concevable.

Il est un autre sujet dont j'aurais voulu ne jamais faire l'évocation, le terrorisme. Les récents événements liés au sauvage assassinat d'un professeur, M. Samuel PATY, à Conflans Ste Honorine m'obligent pourtant à le faire. Un professeur d'histoire-géographie décapité, oui décapité en pleine rue devant son collège. Un auteur de thriller aurait écrit un tel scénario que nous aurions sûrement dit: « comment peut-on imaginer des choses pareilles? ». Ce n'est malheureusement pas la trame d'un roman ou le scénario d'un film à frissons, c'est la triste réalité de notre 21ème siècle. C'est l'époque où nous vivons.

Assassiné pour avoir montré des dessins, qu'on les appelle caricatures ou autre, ce ne sont que des dessins. Tout ça pour ça!

Nous sommes dans une période où l'on restreint nos libertés (confinement, couvre-feu, etc...) et nous pouvons nous rendre compte combien il est frustrant et difficile à accepter cela. Devrons nous aussi nous priver de notre liberté de penser?

C'est sur cette interrogation que je vous laisse à la lecture de ce nouveau bulletin municipal en vous souhaitant, en nous souhaitant, de pouvoir passer des fêtes de fin d'année quasi normales.



Claude CAU

Communauté des Communes

Où en est-on?

Le nouveau conseil communautaire a été installé le 16 juillet 2020 et force est de constater que les mentalités ont changé ou, en tous cas, évolué.

Les membres du conseil ont pris conscience qu'il n'était plus possible de continuer comme sous la mandature précédente et ce, alors même que de très nombreux conseillers aient été réélus.

Signe que les temps ont bien changé, le quorum nécessaire à la tenue des conseils est largement atteint à chaque séance, il faut, bien entendu, espérer que cela dure.

A la décharge de l'ancien conseil, il a fallu gérer la création de cette nouvelle collectivité imposée par la préfecture et dont personne ne voulait. Les mentalités n'étaient pas prêtes, il a fallu aller vite, trop vite et à cela, comme souvent, se sont ajoutées des batailles d'égo.

Le gros point positif de l'ancienne gouvernance est, sans contestation, l'assainissement des finances. Sans être exceptionnelles, elles vont nous permettre d'avoir des projets et de les concrétiser.

Aujourd'hui, sous la présidence d'Alain PUENTE, le dialogue est possible et l'on sait bien que sans dialogue rien n'est possible.

Nous ferons, au moins une fois par an, le point sur la communauté des communes (CCPHG).

Comment est composée et dirigée La CCPHG?

Ce sont d'abord 76 communes allant de Gourdan-Polignan, à Luchon et passant par St Bertrand de Comminges, Sauveterre de Comminges, Bouxt.

Ce sont aussi un Président et 13 Vice-présidents

Président: Alain PUENTE –Maire de Salles et Pratviel-

- VP1: Yves PLANAS –Maire de Frontignan de Comminges-
- VP2: André CAMPAGNE –Maire de Marignac-
- VP3: Maryline DE FARCY DE PONTFARCY –Conseillère Municipale de Bagnères de Luchon-
- VP4: Michel LADEVEZE –Maire de Fronsac-
- VP5: Marie-Claire UCHAN –Maire de Saint-Bertrand de Comminges-
- VP6: Jean-Pierre LASSALA –Maire de Cierp-Gaud-
- VP7: Philippe CRAMPÉ –Maire de Castillon de Larboust-
- VP8: Serge HUET –Maire de Lourde-
- VP9: Denis MARTIN –Maire d'Esténos-
- VP10: Bernard PRINCE –Maire de Gouaux de Luchon-
- VP11: Alain LARQUÉ –Maire de Labroquère-
- VP12: Patrick LAGLEIZE –Conseiller Municipal de Juzet de Luchon-
- VP13: André FILLASTRE –Adjoint au Maire de Sauveterre de Comminges-

Communauté des Communes (suite)

Par ailleurs le bureau est composé en plus du Président et des 13 Vice-Présidents, des 14 membres suivants:

- Michelle STRADERE
- Isabelle AUFRERE
- Eric AZEMAR
- Bernard MORA
- Bernard DUMAIL
- Sylvain COMET
- Jean-Pierre REBONATO
- Jean-Pierre COMET
- Alban DUBOIS
- Thierry HAEIN
- Serge LARQUE
- Gérard BRILLET
- Jean-Paul SALVATICO
- Serge COLLA



Vos élus sont engagés:

Claude CAU, Maire: au comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Vice-président du Syndicat Mixte Garonne Amont (Gémapi)

N'hésitez pas à visiter le site internet du SMGA à l'adresse suivante: <https://sm-garonne-amont.fr/>

Isabelle AUFRERE, 1ère adjointe: au bureau de la Communauté des communes

Membre de la CLECT

Par ailleurs les diverses commissions se mettent actuellement en place au sein de la CCPHG. Nous vous tiendrons informés de commissions intégrées par vos élus.

Vos élus se forment

Fortement perturbées, comme de nombreuses choses, les formations proposées par Ingénierie Haute-Garonne (ATD) à l'attention des élus ont repris. Avec des adaptations, effectifs réduits, port du masque et sur une 1/2 journée au lieu de la journée, mais elles ont repris.

Les formations suivies et à venir:

Claude CAU Maire: Le financement de l'urbanisme, le 01/10/2020 à PINS-JUSTARET.

Les pouvoirs de Police du Maire, le 13/10/2020 à MARIGNAC.

La fiscalité locale directe, le 04/12/2020 à CAZERES

Isabelle AUFRERE, 1ère adjointe: Les pouvoirs de Police du Maire, le 13/10/2020 à MARIGNAC

Laurent GAYS 2ème adjoint & Patrick BOILEAU, conseiller délégué: La filière bois et la forêt, le 21/10/2020 à MARIGNAC

Lydie BUSCAGLIA, conseillère municipale: Le cadre comptable et budgétaire, le 06/11/2020 à LA SALVETAT ST GILLE.



Ecoles

Rentrée des classes

L'école communale a accueilli pour cette rentrée 2020/2021, 63 élèves de la classe maternelle jusqu'au Cm2.

L'équipe pédagogique de cette année se compose de :

Mme Faustine ARCANGELI Directrice et enseignante des classes de CP 7 élèves, CE1 10 élèves, CE2 7 élèves

Mr Vincent PINSOLE enseignant des classes de CM1 7 élèves, CM2 10 élèves accueille ses élèves à mi-temps un mercredi sur deux et le jeudi et vendredi.

Mme Laura CONTE enseignante à l'école maternelle. La classe de petite section compte 12 élèves, moyenne section 5 élèves et la grande section 5 élèves.

Mme Estelle GRALL à qui nous souhaitons la bienvenue, enseigne à mi-temps à l'école primaire les lundi et mardi et un mercredi sur deux en remplacement de M. PINSOLE. Elle complète le mi-temps de Mme Laura CONTE en classe de maternelle les jeudi et vendredi.

Les horaires de l'école sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h. Pour le mercredi la classe du matin est de 9h à 12h. Le portail est ouvert à partir de 8h50 le matin et de 13h35 l'après-midi.

La garderie accueille les enfants à partir de 7h45 le matin et de 17h à 18h15 pour la fin de journée. Natalia CARVALHO est venue renforcée l'équipe en raison du nombre croissant d'enfants accueillis.

A partir de 16h les ATSEM (Marie et Nathalie) et les animateurs de l'ALAE prennent en charge les enfants jusqu'à 17h. Durant ce temps, les élèves participent en petit groupe suivant les âges à différents ateliers (cuisine, jardinage, jeux, confection de colliers....) mis en place par le personnel.

Pour rappel : Le port du masque est obligatoire à proximité des écoles (30 mètres) merci de bien vouloir respecter cette consigne.

Un nom pour notre école

Sur proposition de M. le Maire, un nom sera donné à notre école, celle-ci étant répartie sur deux sites. Le choix de ce nom n'est pas encore arrêté. Une fois choisi, il sera un support pédagogique pour les enseignants à compter de la rentrée de janvier 2021. L'idée étant de faire un « baptême » officiel à l'occasion de la fête des écoles en juin.

Les modalités de l'ensemble restent à définir.

Travaux

Au cours de l'été la cantine scolaire s'est refait une beauté.

L'isolation phonique a été réalisée; le matériel isolant, des cubes de mousse, fournis par l'entreprise TEXAA ont été posés par nos agents.

Enfin le mobilier, tables et chaises, ont été changés car il était particulièrement vétuste.

Le résultat donne satisfaction et les enfants peuvent profiter de leur pause méridienne dans une ambiance sonore plus acceptable qu'auparavant.

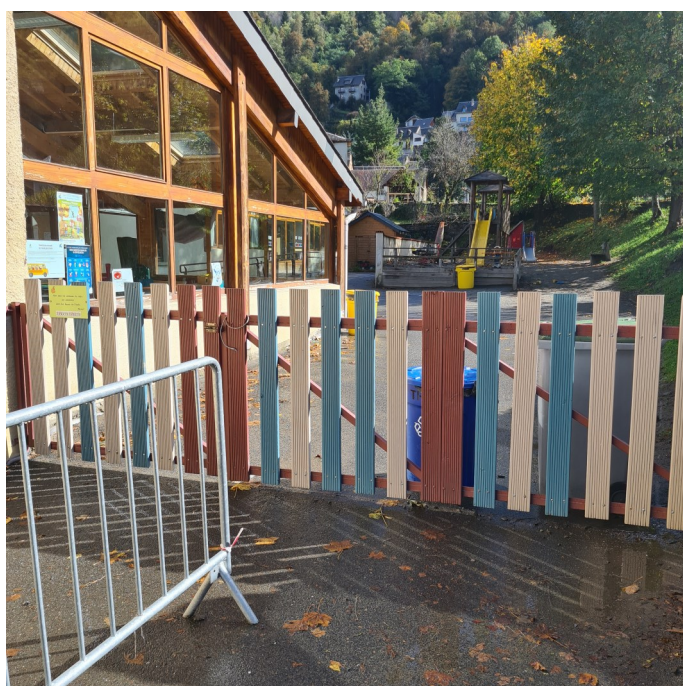
Merci aux élus et à Bernard JALBAUD qui sont venus procéder au montage et à l'installation du mobilier.



Pendant l'installation de l'isolation phonique



Le nouveau mobilier



Le portail de la maternelle a été repeint par nos ATSEM début juillet

Enfin la sécurité a été renforcée avec la pose d'un portier vidéo associé à une ouverture à distance du portail. Merci à Jean-Pierre TALAZAC qui s'était engagé à faire l'installation alors qu'il était élu. Cela n'avait pu se faire en raison du COVID, le matériel n'étant pas livré.

Travaux (suite...)

Des poubelles urbaines ont été installées à différents endroits du village. D'autres le seront prochainement.

Montauban est particulièrement fréquenté par les promeneurs mettre ce type d'aménagement démontre une volonté de propreté et ne peut qu'y inciter.



La réfection du toit de l'école primaire va être réalisée par l'entreprise REY. Les travaux doivent débuter pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

L'entreprise NESTIER s'est vue confiée des travaux d'élagage sur la commune ainsi que la réalisation de l'aménagement du Jardin du Picharot dans le haut du village.

Dans le cadre du programme d'entretien du petit patrimoine mis en place par la Communauté de communes, nous avons déposé 2 dossiers. L'un pour la réfection du toit du lavoir et l'autre pour la rénovation et réparations des vitraux de crypte de l'église. Nous vous informerons de la suite donnée à ceux-ci.

Projets

Le projet principal est bien sûr l'aménagement du carrefour des 4 chemins. C'est un gros projet, sur le plan financier, bien sûr, mais aussi sur les plans technique et administratif. En effet, cet aménagement doit se concevoir sur la globalité de la zone, à savoir le carrefour en lui-même, mais également en incluant un remodelage de tout l'espace jusqu'au tennis, démolition du bâtiment de la batteuse comprise. Construction de 3 locaux commerciaux pour reloger la savonnerie et accueillir de nouveaux artisans ou commerçants.

La commission travaux, travaille sur ce projet d'importance avec l'appui du Cabinet DESSENS pour le carrefour et celui du CAUE 31 pour la partie aménagement de la zone. Des projets ont déjà été présentés. Certains sont d'ores et déjà éliminés. Il n'est pas exclu que nous organisions une réunion publique de présentation dès que nous aurons avancé de façon concrète et si les contraintes sanitaires le permettent, bien sûr.

Finances

Cette année, en raison du CORONAVIRUS, le vote du budget a été fortement décalé puisqu'il est, habituellement voté pour le 15 avril au plus tard.

C'est donc le 03/07/2020 que le conseil municipal a voté le budget communal sur la base du projet préparé la commission des Finances.

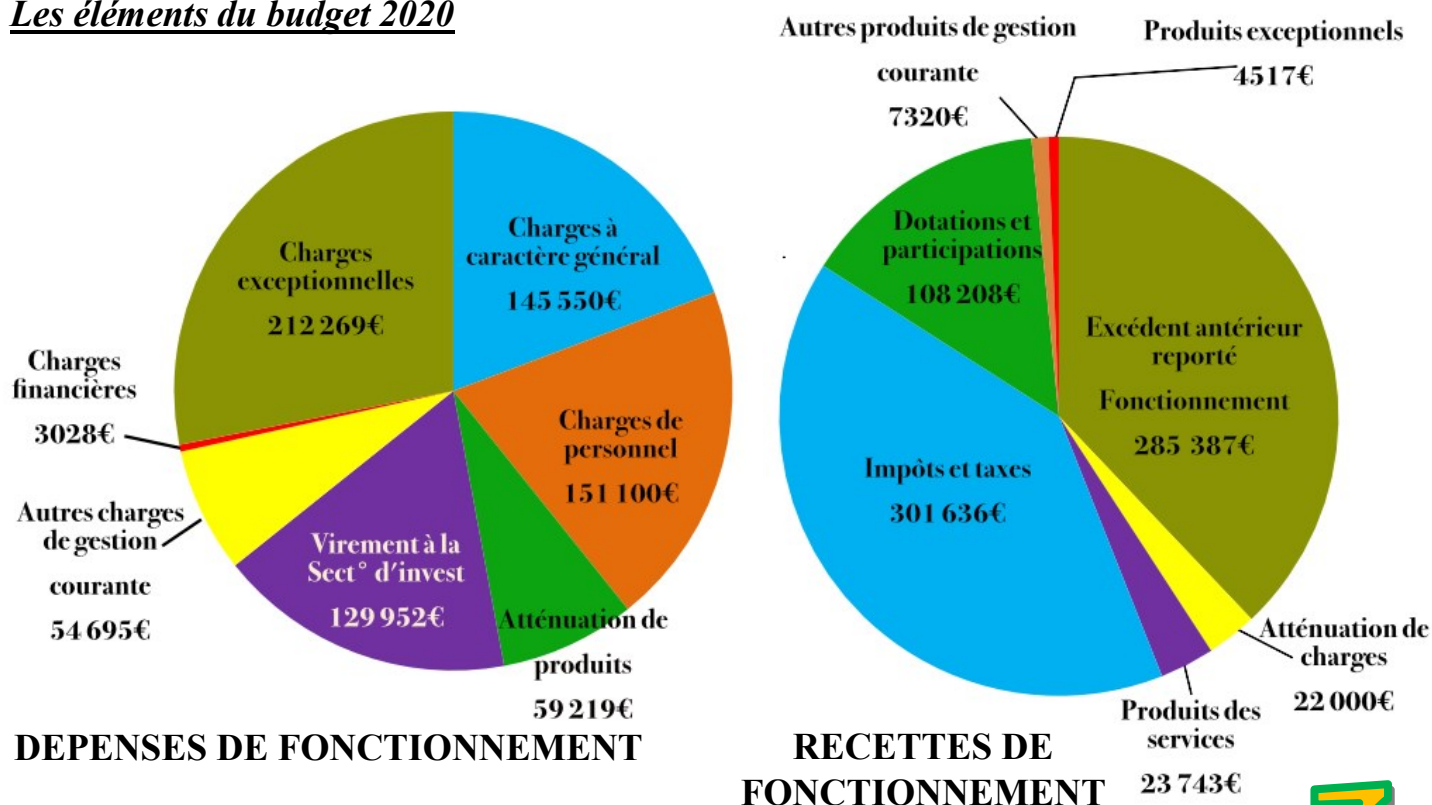
Ce budget intègre les reports excédentaires constatés dans le cadre de l'arrêté des comptes 2019 soit 285 387 € de fonctionnement et 98 214 € d'investissement.

Il a été décidé de ne pas augmenter, cette année encore, les taux d'imposition appelés par la commune tout en préservant les excédents antérieurs par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, la commune n'a désormais plus la main sur la taxe d'habitation.

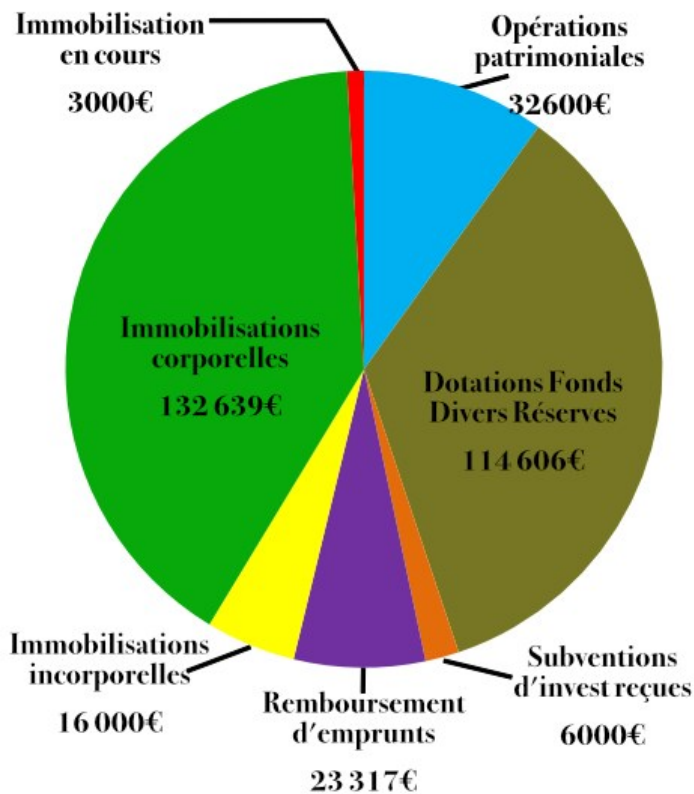
Concernant les investissements, outre les travaux indispensables et le nécessaire renouvellement du matériels, ont été programmés l'isolation phonique de la cantine scolaire, le remplacement de son mobilier et la réfection de la toiture de l'école primaire dont les travaux devraient débuter très prochainement. Les études nécessaires pour la réalisation du réaménagement de la zone des 4 chemins ont été lancées et la phase étude a été budgétée. Cet important projet permettra la sécurisation du carrefour après démolition de la batteuse, l'enfouissement des réseaux aériens, mais aussi le réaménagement complet de toute cette zone jusqu'au tennis.

Nous travaillons à la régularisation complète de nos comptes concernant les transferts de compétence au SMEA de manière à constater définitivement l'assainissement de nos finances et le désendettement très significatif de la commune. Nous espérons aboutir en fin d'année ou au premier semestre 2021. Il faut aussi noter que la commission des Finances a intégré dans sa fonction à compter de 2020 un processus de contrôle interne de l'exécution du budget.

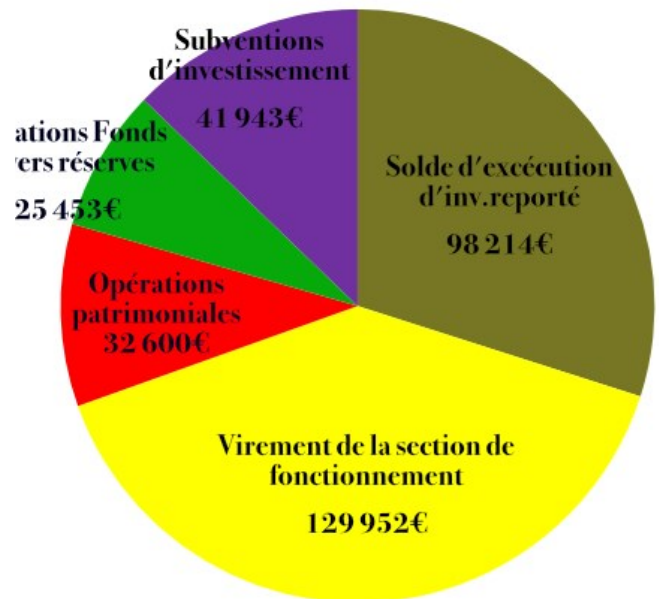
Les éléments du budget 2020



Finances (suite)



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



La pandémie liée au COVID-19 est toujours présente et la situation à même tendance à s'aggraver.

Le gouvernement a donc rétabli l'état d'urgence sanitaire.

Si notre commune n'est pas concernée par le couvre-feu imposé sur la métropole Toulousaine et les communes proches, il n'en demeure pas moins que nous devons faire preuve de vigilance.

Il convient donc d'appliquer les gestes barrières

Distanciation physique

Port du masque (lieux public, marchés de plein vent, brocantes, vides-greniers, bars et restaurants)



Stationnement et occupation du domaine public

Ce sujet a été de nombreuses fois abordé dans nos précédents numéros.

La stationnement dans notre village, comme dans beaucoup d'autres dans la vallée est un problème récurrent et croissant, en raison du nombre toujours plus important de véhicules.

Que pouvons nous faire?



Au niveau de la commune:

Créer des parkings. Ce n'est pas chose simple car dans le village les possibilités foncières sont quasi inexistantes.

Renforcer la signalisation verticale ou horizontale. Nous avons voulu l'éviter jusqu'à ce jour par souci d'esthétique avant tout et car nous comptons sur le bon sens des usagers. Nous allons vraisemblablement revoir notre position sur ce sujet.



Au niveau de chacun d'entre nous:

Tout comme ailleurs, nous ne pouvons pas forcément nous garer devant chez nous. Il faut parfois faire l'effort de marcher un petit peu.

Lorsque l'on peut rentrer son véhicule dans une cour ou un garage, il faut le faire et là des marges de manœuvre existent.

Enfn, il faut respecter certaines règles simples du code de la route et qui ne nécessitent pas qu'elles soient signalées par la pose de panneaux.

Le stationnement devant les bornes incendie est interdit .

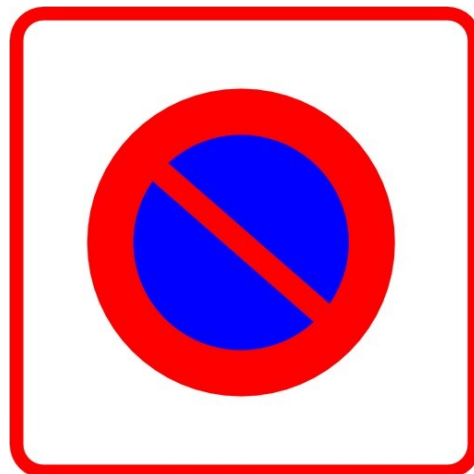
Votre véhicule ne doit pas gêner la circulation et notamment les véhicules de secours à personnes ou incendie.

Nous demandons donc à chacune et chacun de faire un effort. Que direz vous si votre habitation est touchée par un incendie ou qu'un proche nécessite une intervention rapide des pompiers suite à un malaise cardiaque, par exemple, et que l'arrivée des secours soit retardée pour les raisons que nous venons d'évoquer? Ayez toujours à l'esprit que les catastrophes n'arrivent pas qu'ailleurs ou aux autres. Ce jour-là vous ne manquerez pas de venir faire des reproches en Mairie.

Sans amélioration nous serions amenés à faire appel aux services de Gendarmerie, pour faire appliquer strictement le code de la route pour la sécurité de tous.

L'occupation du domaine public, qu'elle qu'en soit la raison et la durée doit faire l'objet d'une demande en mairie. Elle doit être, bien entendu, la plus courte possible et justifiée. Là encore il faut que chacun fasse preuve de civisme.

Bien entendu un **GRAND MERCI**, à toutes celles et ceux qui font les efforts nécessaires en la matière.





Prévention des crues torrentielles

De nombreuses démarches ont été entreprises pour faire curer le chenal du ruisseau Ste Christine entre la Mairie et la Pique. En effet le chenal est particulièrement encombré et la marge de sécurité au niveau de chaque passerelle d'accès à des propriétés est plus que réduite.

Mi-juillet une réunion sur site a eu lieu avec Le Pdt de la communauté de communes, le Pdt du Syndicat Mixte Garonne Amont. Les services de l'état, invités, ne se sont pas déplacés, ils n'avaient pas les réponses à nos questions, dont acte.

Quel est le problème?

La compétence GEMAPI est une compétence obligatoire de la CCPHG depuis le 1er janvier 2018. Auparavant la compétence de la gestion des risques naturels était à la charge de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Luchon. Nous savons tous qu'en mai 2013, un important glissement de terrain s'est produit venant déverser des centaines de m3 de matériaux au niveau du « barrage ». La municipalité de l'époque a fait intervenir l'entreprise PENE qui, pendant plusieurs jours a dû évacuer ces matériaux qui remplissaient la plage de dépôt en continue.

Au moment de payer la facture, la communauté de communes avait refusé de payer, prétextant qu'elle n'avait rien commandé, je passerai les diverses polémiques, le sujet n'est pas là. A aucun moment, il n'a été invoqué la non compétence de la CCPL pour refuser le paiement.

Malgré nos demandes sous le mandat précédent, la CCPHG n'a pas fait procéder au curage du chenal. Depuis le 1er septembre 2019 la compétence GEMAPI a été transférée au SMGA (Syndicat Mixte Garonne Amont).

Une réunion s'est déroulée en Sous-Préfecture le 16 octobre 2020. Malheureusement nous n'avons pas avancé, au contraire, nous avons reculé. En effet, le SMGA n'est compétent que pour le fluvial et non pour le torrentiel. La CCPHG, elle, n'a plus la compétence. En clair, c'est à la commune de gérer et donc de payer. C'est en tous cas ce que l'on nous dit.

Les montalbanaises et montalbanais ont déjà supporté une facture de 300 000€ pour les travaux de 2013 alors que ce n'était pas à la commune de payer. Après une longue bataille l'état avait subventionné ces travaux à hauteur de 150 000€. Je précise au passage que pendant cette « guerre » l'entreprise n'avait pas touché un centime. Est-ce normal?

Aujourd'hui, à nouveau, alors que les travaux auraient dû être réalisés par la CCPHG qui a, pour le moins entraîné les pieds, nous nous retrouvons à nouveau dans l'obligation de faire réaliser les travaux et donc de les payer. Bien entendu nous allons tout faire pour ne pas supporter cette dépense, toutefois nous ne pouvons pas voir cette situation perdurer et nous retrouver avec des habitations inondées.

Recensement

RAPPEL: Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. C'est un préalable à la journée de défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement, nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire et d'autres examens ou concours public.

MODE D'EMPLOI:

Le jeune doit se faire recenser à la mairie du son domicile dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Les pièces à fournir sont les suivantes:

Pièce d'identité

Livret de famille

Déclaration indiquant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

La Mairie délivre une attestation qui doit être conservée pour pouvoir se présenter aux concours et examens divers.



Goûter des aînés

Compte tenu des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Coronavirus, l'habituel goûter des aînés ne sera malheureusement pas organisé cette année.

Le traditionnel « colis de Noël » sera bien sûr remis aux résidents permanents de plus de 70ans.

Du côté du comité des fêtes

Merci, pour vos nombreuses réponses suite au sondage présenté : Projet d'animations.

Suivant l'évolution de la pandémie nous vous tiendrons au courant personnellement de ce qui sera mis en place et des jours retenus.

Un marché de Noël sera organisé le samedi 5 décembre 2020.

A très bientôt.



A noter sur vos agendas

Samedi 5 décembre 2020 marché de Noël.

**Mairie
de**

Montauban de Luchon

4 rue Cargue

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39

Messagerie :

mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site Internet:

www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi

- 08h30 / 12h

Mardi & Vendredi

- 14h/18h

MENTIONS LEGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
Claude CAU

COMITE DE REDACTION:
Claude CAU, Isabelle AUFRERE,
Lydia Fabre, Patrick BOILEAU,
Pierre CASSE, Lydie BUSCAGLIA

**CONCEPTION, GRAPHISME et
MISE EN PAGE:** Claude CAU
PHOTOS: Claude CAU (sauf
mention contraire)

IMPRESSION:

Imprimerie FABBRO sur papier
cyclus print 115g/m² certifié PEFC
pour la protection durable de
nos forêts. Marque Imprim'Vert 2018



Etat civil



NAISSANCE

DESCAZAUX Léa, née le 17/07/2020

Bienvenue à Léa et félicitations aux parents

DÉCÈS

M. Eugène FOURQUET décédé le 04/09/2020 à 92 ans



DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE « ERA CASO »

M. André TROC décédé le 03/08/2020 à 87 ans

TRANSCRIPTION DE DECES

Mme BONNAVENTURE Margueritte, décédée à St-Gaudens le
05/07/2020 à 80 ans.

M. CROUZET François, décédé à Lannemezan le 11/07/2020 à 85ans

Tous les deux étaient résidents à « Era Caso »

Très sincères condoléances aux familles.